AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0049
FR0000074247-FS0018

9 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAMELEON SOFTWARE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 janvier 2014, complété par un courrier le 8 janvier, la société Oddo Asset Management SA[1] (12 bd de la Madeleine, 75009 Paris), agissant pour le compte de clients sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 janvier 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAMELEON SOFTWARE et ne plus détenir à cette date aucune action CAMELEON SOFTWARE.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport par Oddo Asset Management SA des actions CAMELEON SOFTWARE qu'elle détenait à l'offre publique d'acquisition déposée par la société PROS Holding[2] visant les titres CAMELEON SOFTWARE.

[1] Contrôlée par la société Oddo & Cie. La société Oddo Asset Management SA indique agir indépendamment de Oddo & Cie dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 213C1738 du 14 novembre 2013.